

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article249>



La laïcisation de l'école communale des filles (1897)

- les écoles
- ND de la Sagesse
- Histoire de l'école

ÉCOLE

NOTRE DAME

de la

SAGESSE

Date de mise en ligne : mercredi 29 août 2018

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

La laïcisation de l'école communale des filles en février 1897

► **Le témoignage des religieuses :**

La laïcisation de Plouider a été occasionnée, en partie, par le départ de la soeur Léon de Saint-Charles, appelée au mois d'août 1896 à commencer l'école d'Ergué-Armel. Cette soeur avait été envoyée à Plouider au mois de mars 1892 pour aider la directrice, soeur Saint-Nicolas Poppel, atteinte de laryngite chronique, dont l'état de santé réclamait parfois des moments de repos. Monsieur le Préfet avait d'abord autorisé la soeur Léon de Saint-Charles à suppléer la soeur malade pendant trois mois, autorisation que M. l'Inspecteur primaire a renouvelé chaque fois que celle-ci avait besoin d'un nouveau repos.

Cet état de choses a duré jusqu'au mois de janvier 1897. A cette époque, notre chère Mère a envoyé soeur François de Saint-Martin pour remplacer soeur Léon de Saint-Charles. M. l'Inspecteur a refusé d'autoriser la nouvelle soeur, le 13 janvier, en renvoyant ses papiers et annonçant que la suppléante laïque départementale, Mlle Le Guillou, prendrait la direction de la classe de Plouider pendant un mois, à partir du 16 janvier.

Ce jour-là, au lieu de la laïque, on a reçu de M. l'Inspecteur primaire une note de service demandant si la directrice consentait à être supplée par une suppléante départementale. Elle lui a répondu, sur les conseils de la chère Soeur Provinciale - puisqu'il ne voulait pas autoriser une soeur - qu'elle continuerait à diriger sa classe jusqu'à ce qu'elle ne pourrait plus enseigner, ce dont elle aurait l'honneur de l'informer.

Le 27 février, M. le Préfet a prévenu officiellement notre chère Mère que nous devions être laïcisées à Pâques. Notre chère Mère nous en a donné connaissance et nous a dit de laisser vide le local communal pour la fin des vacances. Une note de l'Académie communiquée à la chère Mère Provinciale nous a appris que nous devions sortir de notre maison et que les demoiselles arriveraient dans la journée du 23. Cette nouvelle n'ayant été transmise que, grâce à la chère soeur Emilie, nous attendions quelque ordre de la Préfecture.

Sur ces entrefaites, M. le Maire de Plouider, accompagné de M. Bihan, le vicaire, vient nous demander si nous voulions que le Conseil municipal s'assemblât pour faire opposition à notre sortie et exciter une manifestation populaire. Nous avons répondu que nous ne pouvions quitter la maison sans ordre de la Préfecture.

Le 23 avril, trois de nos soeurs sont allées coucher dans une petite maison du bourg. Cette maison, la seule que les habitants pussent nous offrir, n'a que 5m90 de long sur le 3m90 de large. Les deux soeurs de classe sont restées dans la maison communale pour tenir compagnie à la directrice qui était malade depuis trois semaines déjà, la jaunisse s'étant déclarée après l'influenza. Tout était déménagé ; il ne restait plus à la disposition de ces dernières que trois lits et quatre chaises ; aussi la cuisine se faisait-elle dans la petite maison.

A tous les repas, on portait sa nourriture à la soeur malade et les gens du bourg étaient indignés de voir à quelle extrémité étaient réduites les pauvres soeurs » .

Le 23 avril 1897, à 7 heures du soir, grand émoi dans le bourg !... On frappe à la porte de la maison communale... La soeur indisposée étant couchée, n'est pas descendue pour ouvrir. Aussitôt, ceux qui frappaient se sont dirigés vers le petit couvent (nom donné à la petite maison). Les institutrices de l'Etat sont arrivées, se dit-on dans le bourg, hâtons-nous d'aller chercher ce qui reste dans l'autre maison ! Dès qu'on a ouvert la porte, une foule de femmes sont montées pour déménager les trois lits ; on se presse tellement que la malade a failli être emportée avec son lit... Puis la Supérieure a dit de visiter encore tous les appartements pour voir s'il ne restait plus rien à emporter...

Une femme trouve, dans chaque classe, deux balais tout usés qui ne pouvaient plus servir. La Supérieure essaye de la persuader qu'elle peut laisser ces deux troncs de balais avec les nouvelles arrivantes ; mais la dame répond avec vivacité : elles balaieront la maison avec leurs robes si elles le veulent ; quant à ces manches, ils pourront vous servir à faire du feu...

M. le Recteur, averti par la rumeur publique de l'arrivée des nouvelles institutrices, envoya son employée chercher la malade et lui dire qu'il y avait une chambre à sa disposition au presbytère. Mais on lui en avait déjà trouvé une chez

Marie-Jeanne Ollivier où on l'avait aussitôt transportée avec beaucoup de précaution ; une femme l'avait bien enveloppée et de crainte qu'elle n'eût froid en traversant le bourg, on lui avait tiré sa cape sur la figure, mis une épingle devant pour en fermer la tête.

MM. les Vicaires étaient absents, mais M. le Recteur arrive sans tarder au petit couvent pour nous faire visite et nous adresser quelques bonnes paroles. Deux d'entre nous étaient occupées à faire les lits : soeur Léon de Saint-Jean et soeur Françoise de Saint-Martin. Ces lits sont comme des armoires, munis d'une porte que l'on ouvre et ferme à volonté ; leur ciel se trouvait si bas que la tête des soeurs s'y est cognée plus d'une fois sans qu'elles n'eussent cependant essayé de s'asseoir dans leurs lits qui sont ceux de la campagne par ici.

Pendant trois semaines, nous avons pu être réunies dans notre petit couvent, car la maîtresse de la maison s'était mise au service de notre premier vicaire qui venait d'être nommé Recteur au mois de mars. N'ayant pu continuer son emploi, elle revient malade le 15 mai, époque où le second vicaire a aussi été nommé Recteur. Nous avons beaucoup perdu en perdant ces Messieurs... Trois de nos soeurs ont donc délogé pour laisser la place à notre propriétaire : cela fait que nous avons couché dans trois maisons du bourg, deux dans chacune d'elles.

Ce qui nous gênait le plus dans notre petit couvent, c'était la fumée, qui nous avait donné une couleur de jambon qui aurait passé quelque temps dans la cheminée. Lorsqu'il pleuvait, soeur Saint-Liphard mettait son capot pour faire du feu, car la pluie tombait drue dans le foyer et contribuait à allonger la sauce !

Les soeurs continuent à enseigner dans le bourg en attendant la construction des bâtiments pour l'école libre : Depuis la laïcisation, nous nous occupions des enfants que les parents nous confiaient, M. le Recteur ayant dit, le premier dimanche de mai, que nous allions reprendre les enfants dont on n'avait pas besoin à la maison. Une soeur devait prendre les petites dans la chapelle de Notre Dame des Malades pour leur apprendre le catéchisme et les prières ; les autres soeurs donnaient des leçons particulières aux plus grandes dans quelques maisons du bourg. En attendant que notre maison fût prête, nous avons aussi déclaré une école privée chez Marie-Jeanne Ollivier.

Le 27 avril, M. l'Inspecteur est venu visiter le local, après avoir visité l'école que nous avons dû quitter pour la laisser à la disposition de l'institutrice communale qui jusque-là n'avait qu'une seule élève, mais qui en reçut deux autres le jour de la visite de M. l'Inspecteur.

En accostant la soeur Saint-Nicolas en chemin, M. l'Inspecteur lui a demandé par trois fois :

- ▶ Pourquoi avez-vous dit aux habitants qu'on vous a retiré la classe ?
- Je n'ai pas eu besoin de le dire, répliqua-t-elle, du moment qu'on a installé une institutrice communale à ma place.
 - ▶ Où sont maintenant vos élèves ?
 - ▶ Chez leurs parents, en attendant qu'on nous bâtit des classes. Nos soeurs en ont quelques-unes à qui elles donnent des leçons.
 - ▶ En ont-elles, en ce moment ?
 - ▶ Un des soeurs doit en avoir, l'autre a fini.
- Puis elle a ajouté quelque autre chose encore, et toujours il répondait :
- ▶ Je sais cela.

M. l'Inspecteur est entré chez M. Abily, au premier bureau de tabac, demander s'il n'y avait pas une soeur à faire la classe chez lui. On lui a répondu qu'il n'y en avait pas. Renseigné par d'autres personnes, il est allé chez Marie-Anne Le Bars, au second bureau de tabac, où la soeur Léon de Saint-Jean donnait des leçons (c'est là aussi que deux de nos soeurs ont couché depuis l'arrivée de notre propriétaire). Il n'y avait personne que la soeur dans la maison, la

maîtresse étant sortie et les enfants aussi.

M. l'Inspecteur monte donc dans la chambre, demande à la soeur ce qu'elle faisait.

▶ J'ai fini mes leçons, répondit-elle, et je garde la maison jusqu'au retour de la maîtresse.

Il commença à fureter ses livres et ses cahiers jusqu'au cahier de comptes et de fournitures ; puis il monte au grenier, croyant y trouver des enfants cachés sans doute.

▶ Qu'y a-t-il ici, demanda-t-il ?

▶ Je l'ignore, M. l'Inspecteur, car je n'y suis jamais montée depuis que je viens ici car je ne suis pas la propriétaire de la maison.

▶ Attention, ne vous mettez pas en contravention avec la loi, etc...

Témoin de cette scène pénible, une femme apostropha vertement M. l'Inspecteur, lequel n'aura pas compris car la femme ne savait que le breton mais son air lui aura fait comprendre ce qu'elle voulait lui dire.

M. l'Inspecteur se rendit ensuite à la Chapelle où il y avait une trentaine d'enfants. Il demande à soeur Marie de Sainte Noyale, qui s'occupait des petites et leur apprenait à coudre..., si elle avait son Brevet.

▶ Je n'ai pas besoin de Brevet, a-t-elle répondu, pour apprendre aux enfants leur catéchisme, leurs prières et de l'ouvrage manuel : je ne fais pas la classe.

Sur ce, il n'a rien dit ; il s'est mis à admirer l'architecture de la Chapelle ; la décoration l'intriguait aussi beaucoup.

La soeur lui a dit :

▶ L'autel est orné ainsi à cause du mois de Marie.

Monsieur l'Inspecteur est protestant et, après avoir réfléchi, il a dit :

▶ Ah ! Oui, je crois que c'est le mois de Marie... Et pourquoi tous ces bancs ?

▶ Pour les personnes qui viennent, le soir, au mois de Marie et pour les enfants à qui MM. les vicaires font le catéchisme, le jeudi et le dimanche.

Puis il s'en est allé prendre le train de 4 heures.

Il n'a trouvé rien de compromettant pour nous et n'a fait aucune opposition à l'ouverture de la classe que nous avons commencé le 4 juin, après la Communion et la Confirmation. Le 3 juin, Monseigneur a béni solennellement la première pierre de notre nouvelle maison au milieu d'une foule immense. Il a adressé quelques mots aux paroissiens, les félicitant de leur foi et de leur dévouement et souhaitant que l'école chrétienne se remplisse bien vite d'enfants... Il adressa quelques bonnes paroles à l'adresse des soeurs et donna la bénédiction du Saint-Sacrement.

M. Fleiter, grand vicaire, nous a parlé aussi... nous a promis un visite plus longue : parole à laquelle il n'a pas tenu...

»

Sources :

. récits des religieuses de la Congrégation et du clergé de la paroisse

. archives du conseil municipal de Plouider